

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Chargé-e de gestion administrative et d'aide au pilotage opérationnel, ouvert au titre de l'affectataire UNIV POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE, session 2025

Le président de l'Université Polytechnique Hauts-de-France,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'exams professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'exams professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Chargé-e de gestion administrative et d'aide au pilotage opérationnel, ouvert au titre de l'affectataire Université Polytechnique Hauts-De-France, au titre de l'année 2025 :

Monsieur EDART Cédric, DGS Groupe III, président, Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France, Valenciennes.

Madame RENARD Sophie, IGE, vice-présidente, Université Polytechnique Hauts-de-France, Valenciennes.

Monsieur DENIAU Ludovic, ADMENESR, expert, Université d'Artois, Arras.

Madame COURTADE Stéphanie, IGR, Université de Lille, Villeneuve-d'Ascq.

Monsieur TRINEL Bruno, ADMENESR, suppléant, Université Polytechnique Hauts-de-France, Valenciennes.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Valenciennes, le 07 juillet 2025

